

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant MYLÈNE CHIASSON	Numéro de permis 2011024	Date d'inspection Le 26 août 2020	
Nom de l'établissement Garderie Familiale Petit à Petit		Numéro de téléphone (506) 336-1102	
Adresse 146 rue 2e Shippagan NB E8S 1A8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Ratio pas pris puisque garderie est en suspend pour un temps indéterminé

La garderie est conforme selon la loi et le règlement sur les services à la petite enfance du NB.
Recommandation du permis.

L'exploitante est tenue de donner un plan opérationnel pour la covid-19 si l'ouverture se fait durant la pandémie.
L'exploitante sera tenue de suivre les normes établies par le ministère de la Santé et le ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance.

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 août 2020

Date

original signé par
Mylene Chiasson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 août 2020

Date